

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

• SUISSE •

ORGANE de la CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE, des CHAMBRES DE COMMERCE, des BUREAUX DE CONTRÔLE, des ASSOCIATIONS PATRONALES de l'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE et de la FIDUCIAIRE HORLOGÈRE SUISSE (Fidhor)

ABONNEMENTS: Un an Six mois
Suisse Fr. 14.05 Fr. 7.05
Union postale . . . » 26.— » 13.—
Majoration pour abonnement par la poste
Compte de chèque postaux IV b 426

Paraissant le Mercredi à La Chaux-de-Fonds
LES CONSULATS SUISSES À L'ÉTRANGER REÇOIVENT LE JOURNAL
Annonces: Publicitas, S. A. suisse de Publicité, 21, rue Léop. Robert, La Chaux-de-Fonds
Succursales et Agences en Suisse et à l'Étranger

ANNONCES:
suisSES 15 centimes, offres et demandes de places 10 cts. le millimètre, étrangères 20 cts. le millimètre. Les annonces se paient d'avance.

Chimères et réalités

Les périodes troublées au point de vue politique, économique ou social ont régulièrement pour effet d'exciter particulièrement certains esprits. Il se trouve toujours alors de nombreuses personnes à l'imagination par trop exubérante pour proposer de multiples remèdes qui, selon elles, seraient susceptibles de mettre fin aux maux de l'heure. Ainsi actuellement divers moyens sont proposés de différents côtés pour redresser la situation économique fortement compromise. Nous connaissons ainsi certaine grande association économique qui reçoit de temps en temps la visite d'individus venant lui proposer tel ou tel projet, qui serait une panacée universelle devant permettre de couper court et définitivement aux difficultés économiques actuelles. Il est intéressant de relever que c'est très souvent à notre calendrier que s'attaquent certaines de ces personnes. Elles prétendent, en effet, que tous les maux dont souffre notre humanité proviennent de ce que notre calendrier ne correspond pas exactement au mouvement des astres. Il suffirait donc de le réformer selon les principes qu'elles indiquent pour que nous retrouvions une prospérité qui ne nous quitterait plus. D'autres projets restent plus près des réalités... terrestres et leurs auteurs paraissent un peu moins... dans la lune. Ces projets n'en sont d'ailleurs pas moins utopiques. Par exemple, n'a-t-on pas proposé d'entourer la Suisse de murailles douanières extrêmement élevées de manière à maintenir les prix à l'intérieur du pays bien au dessus du niveau du marché mondial, soi-disant pour donner satisfaction à l'industrie travaillant pour le marché indigène et à l'agriculture; le produit des droits de douane prélevés serait distribué aux industries d'exportation pour leur permettre de vendre aux prix du marché mondial et de faire concurrence aux industries étrangères. C'est simple comme on le voit!!

Sans doute ces chimères et ces utopies ne sont-elles pas dangereuses. Il saute, en effet, aux yeux des personnes les moins averties que leur auteur n'a pas un sens très poussé des réalités économiques. Avec elles nous entrons dans le domaine de la pure fantaisie. Par contre, certaines conceptions, qui en fait ne sont guère moins fantaisistes mais qui se parent d'un vernis pseudo-scientifique, sont beaucoup plus dangereuses. En effet, ce n'est qu'en grattant ce vernis, qui peut, le cas échéant, paraître séduisant à certains, que l'on se rend compte de la valeur de ces opinions. Il en est ainsi par exemple du fameux système de la monnaie franche imaginé par des esprits dont la caractéristique, à vrai dire, n'est pas un excès de clarté. Le système de la monnaie franche est fort complexe et ses adhérents lui confèrent une portée non seulement économique, mais aussi sociale. L'emploi de cette « monnaie » devrait permettre de maintenir toujours au même niveau le prix des marchandises. Pour arriver à ce but, on émettrait ou l'on retirerait de la circulation une quantité plus ou moins considérable de cette « monnaie ». Celle-ci aurait, en outre, pour particularité que sa valeur nominale diminue rapidement avec le temps, de telle sorte que chacun ait le pressant désir de s'en défaire le plus rapidement possible. Cette dévalorisation devrait avoir pour conséquence, d'après les adhérents du système, d'animer considérablement le trafic des marchandises. On constate immédia-

ment que ce système est en opposition foncière avec la notion de l'intérêt et que d'autre part il suppose l'abandon de l'étalon-or. Par ailleurs, il est clair que la monnaie franche ne posséderait aucune des propriétés caractéristiques de la monnaie. En effet, une monnaie est une marchandise générale d'échange et une unité de calcul. Il est donc indispensable, pour qu'elle puisse remplir ses fonctions, que sa valeur soit aussi stable que possible.

Dans une période normale, une théorie aussi étrange que celle de la monnaie franche pourrait être simplement ignorée. Ce n'est qu'à une époque troublée, où certains esprits ne possèdent plus un jugement sain, qu'un système semblable est susceptible de réunir un certain nombre d'adhérents. Le mal ne serait sans doute pas encore considérable si les partisans de la dévalorisation de notre franc ne trouvaient pas un appui, tout au moins indirect, dans ce mouvement, qu'il importe donc de combattre avec la dernière énergie.

La dévalorisation de notre monnaie serait, en effet, un véritable désastre pour notre économie. On sait que notre pays importe une très grande partie des denrées alimentaires dont il a besoin et la totalité des matières premières travaillées par ses diverses industries. Il est donc clair que l'achat de ces marchandises serait beaucoup plus onéreux pour nous si elles devaient être payées avec des francs dévalués. Il en résulterait donc immédiatement une élévation du niveau des prix en Suisse et l'opération ne comporterait aucun bénéfice quelconque pour nous. En particulier, la capacité de concurrence de nos industries d'exportation sur le marché mondial n'en serait en rien accrue. On sait, par ailleurs, que notre pays occupe une situation de premier ordre sur le marché financier international. D'une part, il possède d'importantes créances, exprimées en francs suisses, sur de nombreux pays étrangers et il est évident que ces créances seraient dévalorisées dans la même mesure que notre franc, dans l'hypothèse où un accident arriverait à celui-ci. D'autre part, l'étranger nous a confié des capitaux élevés qui, dans cette éventualité, quitteraient immédiatement notre pays; la conséquence inévitable en serait une forte augmentation du taux de l'intérêt. Enfin, la Suisse se ferait un tort moral énorme en laissant tomber son franc: un petit Etat auquel le monde a fait preuve jusqu'à maintenant d'une confiance toute particulière, spécialement dans le domaine de la banque et des assurances, y serait beaucoup plus sensible qu'une grande puissance pour laquelle ces impondérables n'ont pas la même importance. Aucun rapprochement ne saurait être fait entre la Suisse, petit pays ayant d'étroites relations avec l'économie mondiale, et certains grands Etats dont la monnaie a été dévalorisée. Ces Etats, en effet, se suffisent en quelque sorte à eux-mêmes et ils se trouvent dans une situation économique totalement différente de la nôtre.

Il serait donc vain de vouloir attendre d'une dévalorisation de notre monnaie n'importe quel avantage pour notre pays. Par conséquent, il nous faut mettre tout en œuvre pour que cette dévalorisation ne se produise en aucun cas. Au point de vue technique, notre situation monétaire est évidemment extrêmement forte puisque la circulation fiduciaire et les engagements à vue de la Banque nationale sont couverts à raison de plus de 95 % par de l'or. Notre Banque Nationale dispose donc incontestablement des moyens

(Voir suite page 56.)

Prescriptions étrangères en matière de devises

(Des Informations économiques, OSEC, Lausanne)

Hongrie

L'accord de clearing conclu entre la Suisse et la Hongrie, le 7 février 1934, et venant à expiration le 28 février 1935, a été prorogé jusqu'au 15 mars courant. Les deux parties contractantes se réservent de mettre éventuellement en vigueur le nouvel accord avant le 15 mars au cas où il serait possible de le signer valablement avant cette date.

Service de compensation.

Situation au 28 février 1935

Bulgarie	
Avoir Suisse à la Banque Nationale de Bulgarie	fr. 14,012,341.41
Paiements aux exportateurs suisses	» 12,299,952.64
Solde Avoir Suisse	fr. 1,712,388.77
A ajouter:	
Créances suisses non échues en Bulgarie	fr. 8,450,290.63
Total à compenser	fr. 10,162,679.40
Dernier Bordereau payé No. 7645/2816.	
Grèce	
Avoir suisse à la Banque Nationale de Grèce	fr. 4,573,260.—
Paiements aux exportateurs suisses	» 3,829,688.06
Solde Avoir Suisse	fr. 743,571.94
Créances suisses non échues en Grèce	fr. 2,730,564.50
Total à compenser	fr. 3,474,136.44
Derniers Bordereaux payés Nos. 6518/2650/7786.	
Hongrie	
Avoir suisse à la Banque Nationale de Hongrie	fr. 8,472,600.81
Paiements aux exportateurs suisses	» 8,421,525.28
Solde Avoir Suisse	fr. 51,075.53
Créances suisses non échues en Hongrie	fr. 4,021,190.06
Total à compenser	fr. 4,072,265.59
Dernier Bordereau payé No. 2027/2027.	
Roumanie	
Avoir suisse à la Banque Nationale de Roumanie	fr. 38,412,803.18
Paiements aux exportateurs suisses	» 26,299,470.98
Solde Avoir Suisse	fr. 12,113,332.20
Autres créances déclarées non encore échues en Roumanie	fr. 18,396,389.92
Total à compenser	fr. 30,509,722.12
Derniers Bordereaux payés 10368/9066/13460/12262/7392.	
Turquie	
Avoir suisse à la Banque Nationale de Turquie	fr. 3,438,814.23
Paiements aux exportateurs suisses	» 2,653,626.79
Solde Avoir Suisse	fr. 785,187.44
Créances suisses en Turquie	» 1,650,229.45
Total à compenser	fr. 2,435,416.89
Dernier Bordereau payé No. 2103.	
Yougoslavie	
Avoir suisse à la Banque Nationale de Yougoslavie	fr. 21,360,937.17
Paiements aux exportateurs suisses	» 21,350,566.23
Solde Avoir Suisse	fr. 10,370.94
Créances suisses non échues en Yougoslavie	fr. 3,925,236.35
Total à compenser	fr. 3,935,607.29
Dernier Bordereau payé No. 17416/17347.	
Chili	
Avoir suisse au Banco Central de Chili	fr. 718,333.10
Créances suisses non échues au Chili	» 2,936,594.79
Total à compenser	fr. 2,854,927.89

L'organisation de l'industrie horlogère suisse

Sur ce sujet, la Société de Banque Suisse vient de publier, dans son Bulletin N° 1, un article du plus grand intérêt et que nous tenons à donner ici en résumé.

*
**

De nos jours, deux horlogeries, très différentes l'une de l'autre, vivent côte à côte: l'établissage et la manufacture. La fabrication par établissage est sensiblement ce qu'elle était autrefois, la montre étant fabriquée par des artisans, réserve faite quant aux méthodes d'usinage, à la précision et à l'interchangeabilité des pièces. Les «établisseurs» fabriquent des montres dont ils se procurent les pièces auprès d'autres maisons. La fabrication par la manufacture est une autre méthode de production, plus récente mais très importante. La manufacture est une usine disposant d'une machinerie assez complexe et faisant souvent elle-même, en grande partie, toutes les pièces nécessaires à la fabrication de la montre. On compte en Suisse près de 500 établisseurs ou termineurs et environ 70 manufactures. A côté des fabricants de montres, — établisseurs ou manufactures — il y a dans l'industrie horlogère un monde extrêmement dense d'industriels qui usinent les pièces constitutives de la montre. Ces fabrications spéciales sont réparties en une infinité d'entreprises de valeur et d'importance diverses, allant de la grande usine utilisant un parc de machines important jusqu'aux producteurs isolés travaillant à domicile.

Les entreprises horlogères étaient au nombre de 1,200 à 1,400 en 1929. Elles occupaient 63,675 personnes. L'Office fédéral de l'Industrie, des Arts et Métiers et du Travail estimait, en 1932/33, à 53,700 personnes le nombre des ouvriers et ouvrières de l'industrie horlogère. La crise a eu pour effet de diminuer de 15 % environ le nombre des ouvriers et ouvrières de cette industrie.

Les organisations horlogères suisses sont des plus complexes. Il faut tout d'abord distinguer entre deux groupes d'institutions horlogères. Le premier groupe a à sa tête la **Chambre Suisse de l'Horlogerie**. Elle groupe en une fédération à caractère officieux une infinité d'organisations régionales ou particulières à telle ou telle branche de l'industrie horlogère. Ces institutions avaient comme objectif de représenter les intérêts régionaux ou cantonaux, et la Chambre Suisse de l'Horlogerie était le porte-parole de l'industrie horlogère suisse dans toutes les questions qui intéressaient le travail et le commerce de la montre. Cette organisation a suffi à l'horlogerie suisse jusqu'à la guerre.

Les besoins modernes et la conception actuelle des tâches d'une organisation professionnelle ont amené à considérer la création d'institutions nouvelles ayant un rôle plus actif à prendre dans la vie économique de l'horlogerie; de là est né le deuxième groupe.

Dès la fin de la guerre, on a envisagé une organisation qui grouperait les entreprises horlogères selon leur objectif industriel. Il fut créé trois organisations différentes les unes des autres, mais liées entre elles pour la défense de leurs intérêts généraux. Ces trois organisations sont: la **Fédération Suisse des Associations de Fabricants d'Horlogerie (F. H.)**, fondée en 1924, **Ebauches S. A.**, fondée en 1926 et l'**Union des Branches Annexes de l'Horlogerie (Ubah)**, fondée en 1927.

En dehors de ces trois organisations à caractère professionnel très prononcé et ayant une politique active de défense des intérêts matériels de chacune des professions, il existe encore de nombreuses petites entreprises qui sont restées indépendantes.

Les membres des trois organisations susdites exploitent presque exclusivement la fabrication de la montre de qualité et de qualité moyenne. Il y a, à côté de cette fabrication, celle très importante d'articles bon marché (montres Roskopf), qui comprend de grandes manufactures ou des producteurs de moindre importance, mais dont les intérêts sont tellement particuliers qu'aucune organisation n'a encore pu les grouper.

D'ordre industriel d'abord, la politique suivie par la **F. H.**, **Ebauches S. A.** et l'**Ubah** est devenue ensuite une politique de défense des intérêts internationaux de l'horlogerie suisse et elle s'est attaquée à la question des «chablons».

Dès 1924, l'horlogerie suisse a envisagé des mesures pour endiguer le développement de l'exportation du chablon. Ces mesures font partie de l'ensemble des conventions horlogères conclues entre la **F. H.**, **Ebauches S. A.** et l'**Ubah**.

Les premières conventions horlogères datent de 1927. La première convention relative à la réglementation du chablon date de 1928.

C'est le système original envisagé par des fabricants d'horlogerie dans les années de 1924 à 1928. A l'intérieur des organisations horlogères, ce système a développé rationnellement ses effets. A l'extérieur des organisations conventionnelles, celui-ci a eu un effet désastreux parce que des «outsiders» de création contemporaine ou postérieure aux conventions ont créé une fabrication dans le but de se substituer aux anciens exportateurs de chablons dont l'exportation était ou interdite ou limitée.

En 1931, les fabricants ont complété leurs conventions pour pratiquement juguler l'exportation du chablon et mettre en main de l'horlogerie suisse d'une manière totale la fabrication des éléments essentiels de la montre, c'est-à-dire l'ébauche, l'assortiment à ancre, le spiral et le balancier.

A la fin de 1933, les trusts de la Société Générale occupaient plus de 5,000 ouvriers tandis que tous les dissidents connus en ébauches, assortiments et balanciers totalisaient moins de 350 ouvriers.

L'existence de cette dissidence a amené les autorités fédérales à prendre différents arrêtés pour renforcer la défense des intérêts horlogers affirmés par les conventions horlogères. Celui du 12 mars 1934 permet à la Confédération de contrôler toutes les exportations de fournitures de chablons et d'ébauches pour en interdire celles qui seraient contraires aux objectifs des grandes organisations professionnelles horlogères. Le même arrêté appuie leur politique de restriction industrielle en soumettant la fondation de toute nouvelle entreprise horlogère à une enquête et à une autorisation préalable.

La **Fiduciaire Horlogère Suisse (Fidhor)**, fondée en 1928, organe de contrôle et d'investigation dans l'application des conventions est, en même temps, une centrale dans laquelle les banques intéressées à l'industrie horlogère totalisent les crédits qu'elles ont pu accorder, pour les surveiller, non plus à la lumière de chacun des établissements, mais sous l'angle des intérêts de l'ensemble des banques qui soutiennent l'horlogerie suisse.

La crise vécue par l'industrie horlogère suisse est avant tout la conséquence du marasme commercial, industriel et financier dans lequel se débat le monde depuis 1930 et non pas d'un développement extraordinaire de la concurrence étrangère, car la crise a atteint dans une mesure toute aussi forte les manufactures américaines et celles du Jura français.

La crise dans l'horlogerie a eu des répercussions extrêmement importantes dans les régions jurassiennes. On peut s'en rendre compte en comparant les salaires payés par cette industrie et «assurés» à la Caisse Nationale d'Assurances Accidents. La valeur de ces salaires était de plus de 141 millions en 1929; en 1932, elle n'atteignait plus que 42 1/2 millions, soit une diminution de 70 % environ. Près de 100 millions de francs de salaires sur 140 millions au total ne sont donc plus payés actuellement. Ces chiffres ne comprennent pas tous les salaires payés par l'industrie horlogère car ceux-ci ne sont assurés que jusqu'à concurrence de fr. 6,000 au maximum par an et par personne. En outre, les salaires des employés de bureau, des services techniques et ceux payés aux ouvriers des ateliers de mécanique de précision de la branche horlogère, ne sont pas comptabilisés à la Caisse Nationale d'Assurances Accidents comme salaires industriels payés par l'horlogerie suisse. Il y a lieu de préciser également que les salaires assurés ne sont que les salaires des entreprises soumises à la loi sur les fabriques, et l'horlogerie connaît une infinité d'entreprises (établisseurs ou fabricants de pièces détachées) qui ne sont pas des fabriques au sens des lois actuellement en vigueur en Suisse.

Les chiffres indiqués ci-dessus permettent néanmoins de se rendre compte de la misère qui règne actuellement dans les régions horlogères. Le contrecoup de la crise a été grave pour l'existence de quantité d'entreprises horlogères, l'insuffisance des ventes ayant provoqué des déficits annuels et répétés et les réserves ayant été consommées en grande partie ou en totalité.

Malgré cette situation difficile et grâce à la ténacité des industriels et des populations des régions horlogères, grâce aussi aux conventions horlogères et indirectement à la Société Générale de l'Horlogerie Suisse S. A., l'horlogerie suisse a conservé ses moyens de production intacts prêts à reprendre le travail.

La montre suisse, à qualité égale, est meilleur marché que toutes ses concurrentes, indice certain de la maîtrise indiscutée avec laquelle s'est équipée, outillée et dirigée l'horlogerie suisse.

Les organisations horlogères pratiquent une politique de coopération. La crise a rendu confus les résultats acquis et escomptés par chacun, mais l'organisme est créé et il est susceptible d'être perfectionné. En face des problèmes qui se posent et dans la lutte que

l'horlogerie suisse doit soutenir, le sort de cette belle industrie est, en grande partie, entre les mains des horlogers eux-mêmes et dépend de leur esprit d'entente et de solidarité.

Chimères et réalités

(Suite de la première page.)

devant lui permettre de faire face aux demandes de l'étranger et de maintenir ainsi le franc suisse toujours très près du pair. Par ailleurs, cette encaisse a certainement un effet psychologique considérable en maintenant intacte la confiance qu'inspire notre monnaie nationale. Cependant, il ne faudrait pas se méprendre sur la signification des réserves d'or de notre institut d'émission. Ce serait une erreur de croire que ces réserves constituent une garantie absolue contre toute aventure monétaire. Elles ne représentent, à vrai dire, qu'une espèce de matelas ou, si l'on préfère, de pare-choc destiné à protéger notre monnaie contre les attaques auxquelles elle peut être en butte. Un pareil système de protection cependant ne pourrait, à la longue, suffire à éviter toute catastrophe monétaire si notre économie nationale devait arriver à être à bout de souffle.

Pour assurer une défense efficace de notre monnaie, il est indispensable tout d'abord que nous possédions des finances publiques équilibrées. Rien ne serait plus dangereux que de vouloir combler les vides par le moyen facile en apparence mais trompeur qu'est l'emprunt. Les dettes publiques ne sauraient dépasser un certain montant sans que la menace d'inflation ne devienne sérieuse. Par ailleurs, les charges fiscales ne sauraient également pas dépasser une certaine limite sans que la vie économique du pays ne soit entravée et peut-être dangereusement compromise. L'équilibre des finances publiques doit donc être réalisé en procédant à de sévères économies dans le ménage de l'Etat et non pas par le prélèvement de nouveaux impôts directs ou indirects. Il va sans dire que les finances privées doivent également être équilibrées dans la plus large mesure possible. En effet, si une branche de l'économie est par trop endettée, la dévalorisation de l'unité monétaire constitue pour elle une bien dangereuse tentation. Enfin, la balance des paiements de notre pays a également, cela va sans dire, une importance de tout premier ordre pour le maintien de notre monnaie or. Nos réserves économiques, en effet, ne sont pas inépuisables et si cette balance demeure passive pendant une trop longue période, nous en verons rapidement le fond. Or, il est clair que nos exportations jouent un rôle essentiel pour l'ensemble de notre balance des paiements. Il est donc indispensable de mettre tout en œuvre pour que cette exportation se maintienne à un niveau aussi élevé que possible. Par ailleurs, notre tourisme, dont les recettes influencent également favorablement notre balance des paiements, devrait retrouver, tout au moins en grande partie, sa prospérité d'antan. Il est donc indispensable de restituer à notre industrie d'exportation et à notre tourisme leur capacité de concurrence. Le seul moyen durable permettant d'y arriver est de baisser le niveau du prix de la vie en Suisse. Nous n'y arriverons que par un effort systématique d'adaptation. Aussi bien l'Etat que l'économie privée devra participer à ce mouvement. Il est, en effet, indispensable que celui-ci soit général pour que le but poursuivi soit atteint. Cette voie de l'adaptation est sans doute douloureuse et elle exige de chacun d'importants sacrifices, mais c'est la seule qui soit à notre disposition pour sortir des difficultés actuelles. Il est donc à espérer que le peuple suisse aura la force et l'énergie nécessaires pour suivre cette voie. Nous voulons lui faire confiance et croire qu'il saura faire preuve de l'esprit de solidarité indispensable que commandent les circonstances.

Chronique financière et fiscale

Nouvel emprunt des C. F. F.

L'emprunt de conversion 3 1/2 % des Chemins de fer fédéraux, de fr. 100,000,000, que le Conseil fédéral a conclu avec les groupes de Banques suisses, sera émis du 1er au 8 mars. Le prix de conversion est fixé à 93,65 %, plus 0,60 % timbre fédéral sur obligations; si l'on tient compte en outre du droit de timbre sur les coupons, les porteurs des titres des IV et VI^{mes} emprunts d'électrification admis à la conversion, sont ainsi

assurés d'un rendement d'environ 4%. Etant donné toutefois que les 50% seulement des titres remboursables peuvent participer à la conversion, il y a lieu de s'attendre à ce que les attributions soient réduites. Il est donc recommandé de présenter d'abord les demandes de conversion et d'attendre l'avis d'attribution avant d'effectuer la livraison des titres admis à la conversion.

Les souscriptions contre espèces ne sont pas admises.

Société de Banque Suisse.

La 63^e Assemblée générale ordinaire, qui a eu lieu le 1^{er} mars 1935 sous la présidence de M. le Dr. Max Staehelin et à laquelle ont pris part 70 actionnaires représentant 173,385 actions, a approuvé le rapport annuel ainsi que les comptes de l'exercice 1934 et donné décharge à l'Administration. Elle a décidé de fixer le dividende à 4 1/2 % et de reporter fr. 1 million 139,943.15 à compte nouveau. L'Assemblée générale a confirmé pour une nouvelle période de 6 ans les membres du Conseil d'Administration sortant de charge, soit MM. Jules Bloch-Sulzberger, Dr. Max de Céréville, Dr. Roger Dollfus, Dr. Félix Iselin et Hippolyte Saurer; elle a élu comme nouveaux membres du Conseil d'Administration M. Frédéric Baumgartner, Président du Conseil d'Administration des Compagnies d'Assurances Helvétiques, à St-Gall et M. Mathias Ehinger, de MM. Ehinger & Cie., à Bâle.

A l'issue de l'Assemblée générale, le Conseil d'Administration a confirmé M. le Dr. Max Staehelin comme Président et appelé M. Armand Dreyfus aux fonctions de 1^{er} Vice-Président et M. le Dr. Jacques Brodbeck, à celles de 2^e Vice-Président.

Informations

Avis

Les maisons

Heuri Frères, Rosières

Jaquet, Adrien, La Chaux-de-Fonds, sont en faillite. Les créanciers sont priés de nous envoyer le relevé de leur compte en triple, au plus vite, afin que nous puissions produire dans les délais.

— Les créanciers de la maison

Société des Montres Unic, Paris

sont priés de nous envoyer le relevé de leur compte en triple, afin que nous puissions sauvegarder leurs intérêts.

— On est prié de se renseigner avant d'entrer en relations avec:

Vincenzo Melli, Intra.

Nouvelles mises en garde

Nous mettons en garde contre:

Brzezinski, Wladyslaw, Swiecie (Pologne)

Lachs, L., Radauti

Lövinger, Giovanni, Catane

Mazza, M., Naples

Tubjasz, W. & Co., « Zlotowid », Lodz.

L'Information Horlogère Suisse

La Chaux-de-Fonds Rue Léopold Robert 42

Informations confidentielles

Les intéressés peuvent obtenir à la Chambre suisse de l'horlogerie, La Chaux-de-Fonds, des renseignements confidentiels de l'Office suisse d'expansion commerciale, Zurich et Lausanne, sur: No. 5. **Brésil.** Devises (en allemand).

Prière de joindre une enveloppe affranchie pour la réponse.

Service de recherches

Réf. 1.16) Maison de Marseille demande fournisseur de **réveils 8 jours.**

Réf. 1.17) Maison de Paris cherche fournisseur de **montres Roskopf avec calendrier automatique,** bon marché.

Réf. 1.18) Maison de Varsovie cherche fournisseur de **mouvements barographes** (8 jours avec tambour cylindre faisant un tour au bout de 8 jours).

Réf. 1.19) Maison de Istamboul cherche **représentation et exclusivité** de fabrique d'horlogerie d'une réputation établie.

Réf. 1.20) Maison de Milan cherche fournisseur de **montres syst. Roskopf,** 19 à 24 lig., avec Réveil.

Détails et adresses sont fournis aux intéressés par la Chambre suisse de l'horlogerie, Serre 58, La Chaux-de-Fonds, contre remise de fr. 1.20 par adresse pour frais.

Registre du Commerce

Raisons sociales:

Enregistrements:

21/2/35. — **Marcel Girardin** (Marcel-Auguste G., des Bois), fabr. de boîtes de montres fantaisie et bijouterie, Rue Numa Droz 16, La Chaux-de-Fonds.

21/2/35. — **Félix Michot** (F.-Octave-Benjamin M., de Vaulion, séparé de biens avec son épouse Salomé née Heizmann), arrondissement et tournage de pierres fines pour l'horlogerie, Moudon.

Modifications:

10/1/35. — **Fonderie Boillat S. A.,** Reconvilier. Auguste Gardy et Moïse Schwob, décédés, cessent de faire partie du Cons. adm., le second étant remplacé par Raphaël Schwob, de La Chaux-de-Fonds.

19/2/35. — « **Swiss Jewel Co.,** Société Anonyme », Locarno, modifie sa raison sociale en celle de **Swiss Jewel Co. S. A., Locarno** (Swiss Jewel Co. Limited, Locarno), Alfredo Hirs, de Dielsdorf, Berne, est nommé nouveau membre du Cons. adm. sans sign. sociale.

22/2/35. — La soc. com. « **Borel & Cie,** Neuchâtel, est dissoute, sa raison radiée. Actif et passif sont repris par **Borel & Cie, Société Anonyme,** cap. soc. fr. 50,000 nom., achat, vente et réparation d'articles d'horlogerie, d'orfèvrerie et bijouterie. Cons. adm.: Frédéric-Louis-Edgar Borel, de Neuchâtel et Couvet, sign. indiv. Siège: Place Purry 9, Neuchâtel.

25/2/35. — **Otto G. Billian fils,** horlogerie, bijouterie, Zurich. La procuration de Friedrich Weidner est éteinte. Le siège est transféré à la Hochstr. 63, Zurich 7.

Faillites:

Ouvertures de faillites:

11/2/35. — **Jaquet, Paul-Adrien,** fabr. d'horlogerie, Rue du Doubs 161, La Chaux-de-Fonds. Délai pour productions: 29 mars 1935. Assemblée des créanciers: 8 mars 1935.

11/2/35. — **Flückiger Adolf,** horlogerie, etc., Madiswil. Liquid. ordinaire. Art. 231-232 LP. Délai pour productions: 2 avril 1935. Assemblée des créanciers: 7 mars 1935.

18/2/35. — **Criblez-Hofer, Arthur,** polissages, Oensingen. Liquidation sommaire. Art. 231 LP. Délai pour productions: 23 mars 1935.

25/2/35. — **Heuri Gebrüder,** soc. n. coll., fabrication de boîtes argent, Rosières. Assemblée des créanciers: 11 mars 1935. Délai pour productions: 3 avril 1935.

Etat de collocation:

Failli: **Blum-Bloch, Adrian,** orfèvrerie, argenterie, horlogerie, Neubadstr. 149, Bâle. Délai pour action en opposition: 9 mars 1935.

Clôture de faillite:

22/2/35. — **Schibler Otto,** fabr. de vis, Biberist.

Concordats:

Retrait du sursis concordataire:

22/2/35. — **Flury-Zemp, Red Star Watch** (propr. Martha Flury-Zemp), Grenchen.

22/2/35. — **Flury-Zemp, Lionel,** fabricant, Grenchen.

CANADA

Avons commandes à sortir en tous mouvements ancre petites pièces et mouvements 12 et 16 size. Articles moyens et bon marché. Prix de séries.

Faire offres détaillées sous chiffre P 2309 C à **Publicitas Bienne.**

OFFICE FIDUCIAIRE

Dr F. SCHEURER & Cie

Neuveville Bienne Neuchâtel

Tél. 46 Tél. 23.34 Tél. 4.19

Japon

Les fabricants pouvant livrer des mouvements à secondes, qualité bon courant, ancre et cylindre 7-10-15-17 pierres, avec cadrans email et métal et sans cadrans, sont priés de faire offre détaillée de calibre et dernier prix pour paiement au comptant sous chiffre Pc 20384 U à **Publicitas Bienne.**

Polissage de pierres

Polissage de Pierres fines en tous genres, plats, bombés, amorces, en travail soigné et rapide.

Se recommande **Louis Steck,** polisseur, Lucens.

A remettre Horlogerie - Bijouterie

Belle situation Genève. Cause santé,

Ecrire sous chiffre **H 91017 X à Publicitas Genève.**

COTES

5 mars 1935

Métaux précieux

Argent fin en grenailles fr. 75.— le kilo.

Or fin, pour monteurs de boîtes » 3500.— »

» laminé, pour doreurs » 3575.— »

Platine » 4.40 le gr

Boîtes or et bijouterie, Cote N° 3 en vigueur dès le 7 juin 1929.

Cours du Diamant-Boart:

Prix de gros en Bourse au comptant

Qualités ordinaires	Par carat	fr. 1.95 — 2.05
Grain fermé, petit roulé		> 2.10 — 2.40
Boart Brésil		> 3.50
Eclats		> 1.70 — 1.90
Carbone (Diamant noir) pour poudre		> 18.— — 22.—

Cours communiqués par:

J.-K. Smit & Zonen, Amsterdam

Agent: S.-H. Kahl, Diamants, Genève.

Comptant

London	26 févr.	27 févr.	28 févr.	22 févr.
(Ces prix s'entendent par tonne anglaise de 1016 kg. en £ stg.)				
Aluminium intér.	100	100	100	100
» export.	100	100	100	100
Antimoine	77-78	77-78	77-78	77-78
Cuivre	26-17/6	27-7/6	27-10/	28-1/3
» settl. price	26-15/	27-7/6	27-7/6	27-17/6
» électrolytiq.	29-10/30	30-12/6-30-15/	30-10/31	31-31-10/
» best. selected	28-15/30	29-10-30-15/	29-10-30-15/	30-5-31-10/
» wire bars	30	30-15/	31	30-10/
Etain anglais	217-10/	216	215-15/	219-10/
» étranger	214 17 6	216	215-7/6	220-2/6
» settl. price	214-15/	216	215-10/	220
» Straits	216-10/	217-10/	217-10/	223
Nickel intérieur	200	200	200	200
Plomb anglais	10-6/3	10-6/3	10-6/3	10-6/3
» étranger	10-6/3	10-6/3	10-6/3	10-5/
» settl. price	10-7/6	10-7/6	10-7/6	10-5/
Zinc	11-13 9	11-13/9	11-10/	11-7/6
» settl. price	11-12/6	11-12/6	11-7/6	11-7/6

Paris

	27 févr.	28 févr.	1 mars	2 mars
(Ces prix s'entendent en francs français par kg. 1000/1000)				
Nitrate d'argent	232	232	232	232
Argent	320	320	320	320
Or	17.500	17.500	17.500	17.500
Platine	20.000	20.000	20.000	20.000
» iridié 25 %	27.500	27.500	27.500	27.500
Iridium	45.000	45.000	45.000	45.000
(en francs français par gramme)				
Chlorure de platine	9.50	9.50	9.50	9.50
Platinite	10.85	10.85	10.85	10.85
Chlorure d'or	9.25	9.25	9.50	9.25

London

	(Ces prix s'entendent par once troy de 31 gr. 103) 1000/1000)			
Or (shill.)	143/11 1/2	144/1	145/1	146/10 1/2
Palladium (Lstg.)	4 1/8	4 1/8	4 1/8	4 1/8
Platine (shill.)	140	140	140	140
(par once standard 925/1000 en pence)				
Argent en barres	25.3/8	25.11/16	26.1/16	27

New-York

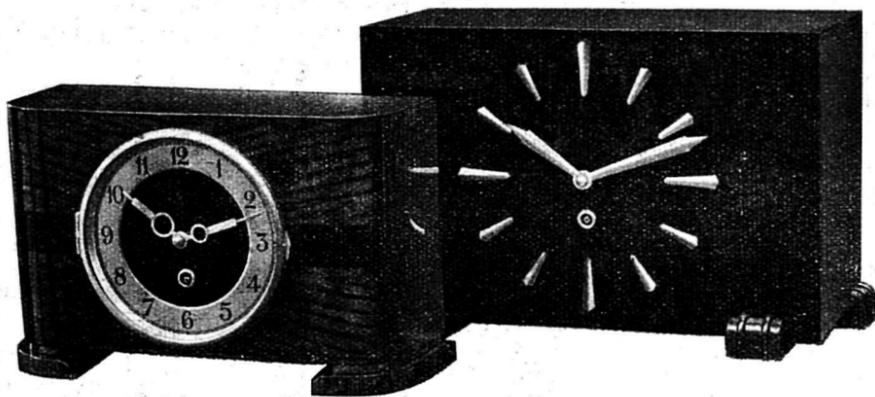
	(Ces prix s'entendent en cents par once de 31 gr. 103)			
Argent en barres	55.1/2	56.1/4	56.5/8	57.7/8

Escompte et change

Suisse: Taux d'escompte	2 0/0				
» » avance s/nantissement	2 1/2 0/0				
	Parité	Escompte	Demande	Offre	
	en francs suisses %				
France	100 Francs	20.305	2 1/2	20.27	20.37
Gr. Bretagne	1 Liv. st.	25.22	2	14.44	14.54
U. S. A.	1 Dollar	5.18	1 1/2	3.02	3.06
Canada	1 Dollar	5.18	—	3.03	3.07
Belgique	100 Belga	72.06	2 1/2	71.85	72.20
Italie	100 Lires	27.27	4	25.50	26.—
Espagne	100 Pesetas	100.—	5 1/2	42.—	42.35
Portugal	100 Escudos	22.29	5	13.30	13.60
Hollande	100 Florins	208.32	2 1/2	208.60	209.10
Indes néerl.	100 Guilder	208.32	—	208.50	209.5
Allemagne	100 Reichsmk.	123.45	4	123.70	124.10
Dantzig	100 D.Gulden	100.88	4	—	101.25*
Autriche	100 Schilling	72.93	4 1/2	—	57.80*
Hongrie	100 Pengö	90.64	4 1/2	—	89.95*
Tchécoslov.	100 Cour.	15.33	3 1/2	—	12.96*
Estonie	100 Cour.	139.—	5	82.—	83.—
Lettonie	100 Lats	100.—	5 1/2-6	99.—	100.—
Lithuanie	100 Lits	51.80	5-6	51.—	52.—
Russie	100 Tchervon.	2666.—	8	—	—
Suède	100 Cr. sk.	138.89	2-2 1/2	74.50	75.—
Norvège	100 Cr. sk.	138.89	3 1/2	73.—	73.50
Danemark	100 Cr. sk.	138.89	2 1/2	65.—	65.50*
Finlande	100 Markka	13.05	4	6.40	6.80*
Pologne	100 Zloty	58.14	5	—	58.50*
Youg'avie	100 Dinars	9.12	7 1/2	—	7.15
Alban.	100 Francos	100.—	6 1/2	—	—
Grèce	100 Drachmes	6.72	7	—	3.20*
Bulgarie	100 Leva	3.74	7	—	3.86*
Roumanie	100 Lei	3.10	5	3.—	3.08
Turquie	100 Livres t.	2278.40	5 1/2	—	—
Egypte	100 Livres ég.	2592.—	—	—	—
Afrique Sud	1 Liv. st.	25.22	3 1/2	—	17.20
Australie	1 Liv. st.	25.22	6 1/2-7	11.70	12.—
Argentine	100 Pesos	220.—	6	76.50	78.50
Brésil	100 Milreis	62.08	—	19.50	20.50
Chili	100 Pesos	63.—	4 1/2-6	12.—	13.10
Uruguay	100 Pesos	536.—	—	125.—	126.—
Colombie	100 Pesos	504.—	4	174.—	176.—
Pérou	100 Soles pér.	207.50	6	71.—	73.—
Equateur	100 Sucres	103.60	4	28.—	28.50
Bolivie	100 Bolivianos	189.16	—	—	—
Vénézuéla	100 Bolivars	100.—	—	76.—	76.50
Mexique	100 Pesos	258.32	—	84.—	86.—
Philippines	100 Pesos	258.—	—	153.—	154.60
Indes brit.	100 Roupies	189.16	3 1/2	10.8—	113.—
Chine	100 Taels	—	—	103.—	104.50
Japon	100 Yens	258.33	3.65	84.—	88.—

* Cours du service international des virements postaux. NB. Les cours indiqués pour les pays d'outre-mer sont approximatifs.

Manufactures de Montres
Société Horlogère Reconvilier (Reconvilier Watch Co.)
Société Anonyme Louis Roskopf
à Reconvilier (Jura bernois, Suisse)



MONTRES DE POCHE ROSKOPF de bonne qualité de 16 à 30"
 MONTRES DE POCHE ANCRE de 16 à 20"
 MONTRES-BRACELETS ANCRE de 4 1/4 à 13"

SPÉCIALITÉS: Mouvements ancre 8 jours pour compteurs
 Interrupteurs automatiques 8 jours pour lumière, etc.
 Pendules 8 jours pour salons, bureaux, cuisine, etc.
 Montres et mouvements de montres pour automobiles
 Montres de voyage
 Montres d'aveugles, etc., etc.

Demandez le catalogue 1935

ATELIER DE SERTISSAGES EN TOUS GENRES
BRUNNER FRÈRES

Téléphone : Bureau 31.257
 Domicile 31.598

LE LOCLE, Les Ecreuses
 Chèques postaux IV B 1690

Spécialités : Pierres chassées

Chatons. — Bouchons. — Pierres fines
 Installations des plus modernes. Demandez les prix



Double arrêts

Fabrique d'horlogerie compliquée
Walter MEYLAN

4, r. Jacob Brandt CHAUX-DE-FONDS Téléphone 21713
 Répétitions. — Chronographes. — Quantièmes
 Spécialité :
 Chronographe - compteur 15 et 18" bracelets
 RHABILLAGES

Pierres fines pour l'Horlogerie
 Grenat, saphirs, rubis, etc.

RUBIS SCIENTIFIQUES

Pierres à emboutir Pierres-boussoles
 Pierres à chasser p^r compteurs électriques
 Diamètre précis Pierres pour rhabillages

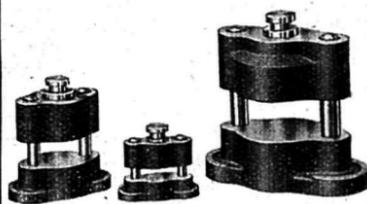
THEURILLAT & Co
PORRENTRUUY

Livraison par retour

Agences de brevets - Offices fiduciaires
Avocats et Notaires - Renseignements commerciaux

BUREAU FIDUCIAIRE ET COMMERCIAL
Georges Faessli

*Licencié ès sciences commerciales et économiques. - Expert comptable A. S. E. - Diplôme
 Chambre suisse pour expertises comptables.*
 Rue du Bassin 4 NEUCHÂTEL Téléphone 12.90



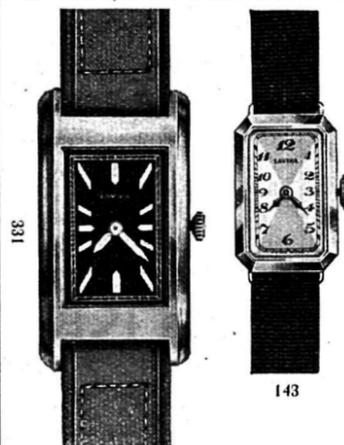
Blocs à colonnes

BLOCS A COLONNES
 de haute précision

Prix sans concurrence. Livraison rapide
 Préférez le bloc Hauser

Henri HAUSER S. A.

Machines de précision
 Tél. 49.22 BIENNE



LAVINA
 Dubois - Peseux & Cie - Villeret

MONTRES BRACELETS

toutes formes

5 1/4 à 13 lig.

Calibres nouveaux

Echappements normalisés

Construction rationnelle

MÉTAL MONEL^{*)} pour Boîtes de Montres

Ses avantages :

- 1) Résistance inhérente à la corrosion
- 2) Couleur attractive — Poli parfait
- 3) Estampage, Façonnage et Soudage faciles
- 4) Recuite à basse température

Demandez tous renseignements supplémentaires à la

Société Suisse de Métallurgie
MuttENZ près Bâle

Dépositaires de Henry Wiggin & Company Limited, Londres

*) La marque "Métal Monel" est déposée

Demandez à **PAUL EVARD, La Chaux-de-Fonds**

Téléphone 22.182 Rue Léopold Robert, 78

Pourquoi vos montres cordonnets seront bientôt invendables
 si elles ne sont pas équipées du nouveau

fermoirs RK en „Platorite“ inoxydable

qui seul vous **attachera** votre clientèle. Livraison par retour.

LES ACIERS STYRIENS „PHÉNIX“

pour l'industrie horlogère sont coulés au creuset
 à haute fréquence. Ils sont de pureté élevée
 et d'une moindre sensibilité à la trempe.

SCHOELLER, BLECKMANN & CIE, Aciers, ZURICH 5

POUR NOS EXPORTATEURS D'HORLOGERIE

Correspondances des Paquebots - Poste

Service des lettres

Valables du 1^{er} Mars au 3 Avril 1935

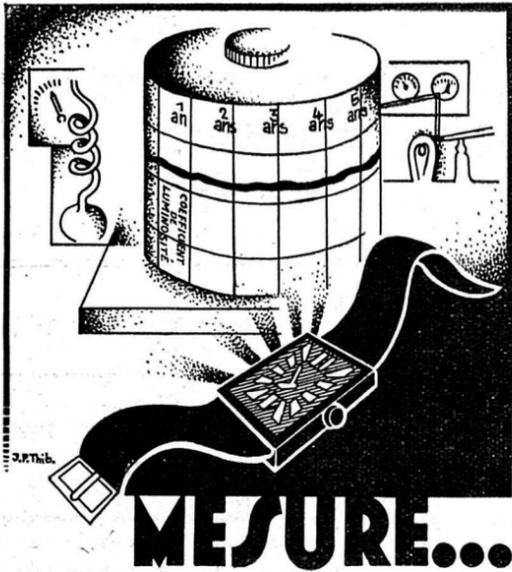
PAYS	Date des départs	Dernière heure pour la remise dans la boîte aux lettres à					Durée probable du trajet	
		La Chaux-de-Fonds	Genève Poste pr.	Locle	Bienne	Soleure		
EUROPE	1. Crète (via Athènes) par le train Orient-Express jusqu'à Athènes	Chaque jour	Semaine 20.30 Dimanche 20.30	le lendem. 0.30	20.—	21.50	20.30	Athènes = 5 jours Départ d'Athènes par prochaine occasion
	2. Malte voie de Syracuse	Départ de Chiasso tous les jours, sauf le jeudi	Semaine 18.45 Dimanche 18.45	17.30	18.—	20.20	20.30	Syracuse à Malte = 11 à 12 heures
ASIE	3. Chine (Hong-Kong, Macao), Kiauts- chou, Mandchourie, Philippines Canton, Hong-Kong, Manille, Shanghai, Tientsin via Berlin-Varsovie-Moscou	Chaque dimanche et mercredi	via Bâle 18.45	17.30	18.—	17.40	18.10	Hongkong = environ 25 jours Shanghai = environ 30 jours De Hongkong à Manille 3-4 fois par semaine en 2-3 jours
		Chaque lundi et jeudi						
	4. Penang, Malacca, Siam	Mars 7, 14, 21, 28. Avril 4.	via Genève 20.30) via Chiasso 11.45	le lendem. 0.30 10.30	20.— 11.—	21.50 13.20	20.30 13.40	Penang = 20 jours de Penang à Bangkok en 4 jours
	5. Ceylan	Mars 6***, 7*, 9***, 13***, 14****, 16****, 21****, 28*, 30****. Avril 6**.) via Genève 12.40) via Chiasso 11.45) via Chiasso 8.40) » 18.45	19.30 10.30 7.30 17.30	12.— 11.— 8.— 18.—	12.55 13.20 10.— 20.25	11.30 13.40 10.30 20.30	Colombo = 14 à 16 jours
	6. Chypre, Palestine	Voir Egypte	—	—	—	—	—	Larnaca = 5 à 7 jours
	7. Inde Britannique (sauf Ceylan), Aden, Chandernagor, Goa, Pondicherry, Afghanistan et Belouchistan	Mars 7, 13*, 14, 21, 28*, 28. Avril 4.	via Genève (Mars.) 20.30) via Chiasso 8.35) via Chiasso 11.45	le lendem. 0.30 10.30	20.— 8.— 11.—	21.50 10.— 13.20	20.30 10.30 13.40	Aden = 9 jours Bombay = 10-14 jours
	8. Mésopotamie (Irak), Perse méridionale via Stamboul-Alep-Damas	Chaque mercredi *) Chaque samedi **)) via Chiasso 8.40) via Chiasso 11.45	7.20 10.30	8.— 11.—	10.— 13.20	10.30 13.40	Bagdad = 9 jours
	9. Perse septentrionale via Berlin-Varsovie-Moscou-Bakou	Tous les jours, excepté le dimanche	via Bâle 8.40	7.—	8.—	10.—	10.15	Pehlevi = 9 à 11 jours
	10. Syrie, République Libanaise, Etats des Alouites via Stamboul-Adana	Chaque lundi, mardi, vendredi et samedi *) Chaque samedi **)) via Chiasso 18.45) via Chiasso 11.45	17.30 10.30	18.— 11.—	20.25 13.20	20.30 13.40	Alep = 6 jours Beyrouth = 7 jours Damas = 7 jours
	11. Indes Néerlandaises, Bornéo	Mars 7**, 13***, 14, 15, 21, 28**, 29. Avril 4.	via Chiasso 18.45) via Chiasso 11.45) via Genève 12.40) via Chiasso 8.40	17.30 10.30 19.30 7.—	18.— 11.— 12.— 8.—	20.20 13.20 12.30 10.—	20.30 13.40 11.30 10.30	Sabang = 16-18 jours Batavia = 20-23 jours Padang = 22-24 jours
	12. Singapore, Cochinchine, Annam, Tonkin	Mars 5****, 7*, 13****, 14*, 15****, 21****, 28*, 29****. Avril 4.) via Genève 12.40) via Chiasso 11.45) » 18.45) » 8.40	19.30 10.30 17.30 7.—	12.— 11.— 18.— 8.—	12.55 13.20 20.25 10.—	11.30 13.40 20.30 10.30	Singapore = 17-21 jours de Singapore à Saigon par la prochaine occasion
	13. Japon, Formose, Corée via Berlin-Varsovie-Moscou	Tous les jours, excepté le dimanche	via Bâle 15.10	13.45	14.30	17.40	18.10	Shimonoseki = 14 à 17 jours Tokio = 15 à 18 jours
	AFRIQUE	14. Egypte	Mars 21, via Genève, les autres jours *) = via Chiasso	via Genève 12.40) via Chiasso 18.45	19.30 17.30	12.— 18.—	12.30 20.20	11.30 20.30
15. Colonie du Cap, Natal, Orange, Rho- desia, Transvaal, Basoutoland, Be- chouanaland, Lourenço-Marquès, Mozambique		Chaque mercredi	via Bâle 20.30 via Le Havre- Southampton	le lendem. 0.30	20.—	21.50	20.30	Capetown = 18 jours de Capetown: à Durban 48 heures à Bloemfontein 28 » à Johannesburg 30 » à Pretoria 30 » à Lourenço-Marquès 4 jours
16. Zanzibar, Afrique orient. brit.		Mars 8*, 13**, 14*, 21*, 25**, 27*, 28*. Avril 4*,) via Genève 20.30) via Genève 12.40	lend. 0.30 19.30	20.— 12.—	21.50 12.50	20.30 11.30	Zanzibar = 14 à 15 jours
AMÉRIQUE	17. Etats-Unis Amérique Nord ainsi que: Mexique, Amérique Centrale. Via New-York	Mars 1***, 5***, 6***, 7***, 12***, 13***, 14***, 19***, 22***, 26***, 27***, 29***. Avril 2***.	via Bâle *) 15.10 **) 11.45 via Gênes ou Bâle ***) 18.45	13.45 10.30 le lendem. 0.30 17.30	14.30 11.— 20.— 18.—	17.40 13.20 20.20 20.25	18.10 13.40 20.30 20.30	New-York = 8 à 9 jours † Dépêches soldes par poste aé- rienne Bâle-Cherbourg via le Hâvre.
	18. Canada	Comme Etats-Unis (voir n° 17) et en outre: Mars 7*, 14*, 21*, 28*.) via Bâle 18.45) » 15.10	17.30 13.45	18.— 14.30	20.20 17.40	20.30 18.10	
	19. Argentine, Bolivie, Brésil *), Chili, Paraguay, Uruguay) excepté Para, Pernambouc et Bahia	Mars 3*, 5***, 6, 7**, 9*, 10*, 14**, 17*, 19*, 20*, 22*, 23*, 26***, 27, 28** 31*. Avril 4***.	via Bâle (Chiasso) 11.45) » 15.10) » 20.30) via Chiasso 18.45) via Genève 12.40) via Chiasso 8.40	10.30 13.45 le lendem. 0.30 17.30 19.30 7.—	11.— 14.30 20.— 18.— 12.— 8.—	13.20 17.40 21.50 20.20 12.30 10.—	13.40 18.10 20.30 20.30 11.30 10.15	Buenos-Ayres = 20 jours Rio de Janeiro = 16 jours de Buenos-Aires à La Paz en- viron 3 jours de Buenos-Aires à Santiago et Valparaiso environ 2 jours
AUSTRALIE	20. Australie méridionale, occidentale, Nouvelles Galles du Sud, Queens- land, Tasmanie, Nouvelle Calédo- nie, Nouvelle-Zélande, Victoria	Mars 9*, 14, 21*, 28. Avril 6.	via Genève 20.30) via Chiasso 11.45	le lendem. 0.30 10.30	20.— 11.—	21.50 13.20	20.30 13.40	Fremantle = 22-26 jours Adelaïde = 24-28 » Melbourne = 25-29 » Sydney = 26-30 » Brisbane = 28-32 »

Observations: L'heure indiquée comme dernière limite concerne les lettres « ordinaires » seulement, les « lettres recommandées » doivent par contre, en règle générale, être remises au guichet — au minimum — 20 minutes avant les heures prévues ci-dessus.

La désignation du port d'embarquement (via Naples, via Lisbonne, par exemple) est facultative, le bureau de poste acheminant — toujours — par la voie la plus rapide.

Il n'est accepté aucune responsabilité quant à l'horaire ci-dessus.

☛ Pour le Canada, les envois de la poste aux lettres renfermant des objets passibles des droits de douane bénéficient d'un tarif douanier réduit lorsqu'ils sont acheminés directement au Canada par la voie de la Grande-Bretagne. Ces envois doivent porter la mention « via Grande-Bretagne, paquebot canadien ».



MESURE...

Des appareils scientifiques permettent de mesurer le potentiel lumineux en fonction du temps. Soumis à cette épreuve, un cadran embelli par Monnier prouve irréfutablement la confiance que l'on peut mettre en lui.



LA CHAUX-DE-FONDS
TOURELLES 38
TÉLÉPH. 22.438

SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE

Bâle — Zurich — St-Gall — Genève — Lausanne
La Chaux-de-Fonds — Neuchâtel — Schaffhouse — Londres
Bienne — Chiasso — Hérisau — Le Locle — Nyon
Aigle — Bischofszell — Morges — Les Ponts — Rorschach
Zofingue

Paiement du dividende pour 1934

L'Assemblée générale de ce jour a voté un dividende de
4 1/2 % soit fr. 22.50

par action, payable à partir du 2 mars 1935, sous déduction du timbre fédéral sur les coupons, par

fr. 21.50 net, par action

contre remise du coupon No. 8, en Suisse: aux caisses de nos sièges, succursales, agences et bureaux de quartier, et, au cours du jour à vue sur la Suisse, à notre siège de Londres (Swiss Bank Corporation) et à son agence du West End.

Les coupons, classés par ordre numérique, doivent être accompagnés de bordereaux délivrés sans frais à toutes les caisses de notre Etablissement.

La Chaux-de-Fonds, le 1er mars 1935.



UIRO S. A.
MARQUE DÉPOSÉE
Téléphone 24.538
La Chaux-de-Fonds
Parc 148

Bracelets cuir
en tous genres
Cordonnets cuir

Dépôts
Brevets d'invention
Marques et Modèles
Office W. Koelliker
Bienne
Rue Centrale 93. Téléphone 31.22

NOTZ & CO.
BIENNE
ACIER
SANDVIK

BREVETS
en tous pays
W. Moser, Ing. Cons.
La Chaux-de-Fonds
78, rue Léop. Robert, Tél. 22.182
Bienne
43, rue de la Gare, Tél. 52.55

Confédération Suisse Emprunt 3 1/2 % des Chemins de fer fédéraux 1935 de fr. 100.000.000

destiné à la conversion partielle ou au remboursement

- a) des obligations 5 % des C. F. F. 1924 (4^{me} emprunt d'électrification) de fr. 150.000.000, échéant le 15 avril 1935;
b) des obligations 5 % des C. F. F. 1925 (6^{me} emprunt d'électrification) de fr. 50.000.000, échéant le 15 mars 1935.

La conversion aura lieu au cours de 93,65 %, plus le timbre fédéral de 0,60 %. — Remboursement au pair moyennant 25 annuités égales s'étendant de 1936 à 1960.

Souite de conversion: Fr. 78.90 par fr. 1000 de capital converti, pour les obligations 5 % des C.F.F. 1924 (4^{me} emprunt d'électrification) et de fr. 57.50 pour les obligations 5 % des C.F.F. 1925 (6^{me} emprunt d'électrification). Cet emprunt, comme les autres emprunts des Chemins de fer fédéraux, est contracté directement par la Confédération Suisse.

Les **demandes de conversion** seront reçues du 1^{er} au 8 mars 1935, à midi. Si les demandes de conversion dépassent le montant de fr. 100.000.000, elles seront soumises à une réduction proportionnelle.

Une souscription contre espèce n'a pas lieu.

Les prospectus détaillés et les formulaires de conversions peuvent être obtenus chez les sièges, succursales, agences et bureaux auxiliaires de tous les membres des groupes de Banques soussignées, de la Banque Nationale Suisse, ainsi que chez toutes les banques, maisons de banque et caisses d'épargne publiques en Suisse.

Berne et Bâle, le 28 février 1935.

Cartel de Banques Suisses.

Union des Banques Cantoniales Suisses.



Ogival Watch

R. BRANDT Tél. 22.431

La Chaux-de-Fonds

n'a qu'un souci
servir ses clients
consciencieusement

FAITES UN ESSAI

Pierres d'horlogerie

rubis et grenats, bonne qualité. Pierres à chasser. Pierres calibrées pour horlogers-rhailleurs sont fournies par
S. Fell-Dähler, fabr.
rue d'Aarberg 15, Bienne.
Téléph. 22.54.

PIERRES FINES
Vérifiages - Amincissages
Épaisseur entre 1/100
Prix intéressants
A. GIRARD
Erlach (lac de Bienne)

Je cherche maison sérieuse pouvant sortir 1 ou 2 grosses terminages petites pièces par semaine.
Offres sous chiffre
P 2770 J à Publicitas
St-Imier.

EMPLOYÉ

35 ans, célibataire, présentant bien, très actif, connaissant la branche Horlogerie-Bijouterie, ainsi que la vente. Possède le français et l'anglais; l'allemand partiellement, cherche situation comme employé, voyageur ou vendeur, soit en Suisse ou à l'étranger.

Excellents certificats

Prière d'adresser les offres à Publicitas La Chaux-de-Fonds, sous chiffre P 2329 C.

Disponible pour
tout de suite

300 mouvts.

4 2/3 — 7 rubis

S'adresser sous chiffre
R 10126 Gr. à Publicitas
Granges (Sol.).

AVIS MORTUAIRE

La S. A. JOSEPH PÉTERMANN a le pénible
devoir de faire part du décès de

**Monsieur
Joseph Pétermann**

Fondateur de la Maison
Président du Conseil d'administration

M. Joseph Pétermann a consacré sa vie, toute de labeur et de probité, au développement de l'établissement qu'il a fondé à Moutier.

Nous vous prions de conserver un bon souvenir de lui.

L'enterrement a eu lieu lundi, 4 mars 1935,
à 14,30 heures, à Moutier.

S. A. Joseph Pétermann.